

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 ARRONDISSEMENT DE LORIENT
 COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de conseillers votants : 12

Date de convocation : 19 octobre 2022
 Date d'affichage et de Publication : 27 octobre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir :

- Rozenn MAHEVO
- Damien RIBOUCHON
- Yolaine DE CRUZ

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

*_*_*_*_*_*_*_*

15) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

Le tableau des effectifs est établi comme suit à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Tableau des effectifs au 1 ^{er} novembre 2022							
Nombre d'agents titulaires ou stagiaires : 13				Agents Titulaires à temps complet : 9			
				Agent Titulaire à temps non complet : 2			
				Agent Stagiaire à temps complet : 1 Agent Stagiaire à temps non complet : 1			
Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut	Temps de travail
Filière administrative							
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	A	35H00	Secrétariat des Elus, Assistance à l'autorité territoriale, Budgets, marchés publics et subventions,	03.07.2018		

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 27.10.2022

ID : 056-215601147-20221026-1526102022-DE

				Conseils municipaux...			
Délibération n° 5 du 16.11.2016	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Officier de l'Etat Civil, Ressources humaines, service Elections...		Titulaire	100 %
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable urbanisme		Contractuelle du 04.10.2021 au 03.10.2024	100 %
Délibération n° 13 du 12.09.2022	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable service comptabilité – Elaboration et suivi des budgets		Titulaire	80 %
Délibération n° 6 du 20.09.2018	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	35H00	Agent chargé de l'accueil de la Mairie et des affaires courantes		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 24.11.2004	Adjoint Administratif Territorial	C	18H00	Agent en charge de l'Agence Postale		Titulaire	51 %
Filière technique							
Délibération n° 6 du 21.09.2017	Agent de Maîtrise Principal	C	35H00	Référent sécurité, Maintenance et entretien des équipements communaux, gestion administrative sites de Lannivrec et Port-Andro		Titulaire	100 %
Délibération n° 5 du 06.07.2022	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Stagiaire	100 %
Délibération n° 14 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire	100 %
Délibération n° 15 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération n° 3 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments		Titulaire	100 %

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 27.10.2022

ID : 056-215601147-20221026-1526102022-DE

	Principal de 2 ^{ème} classe			communaux et cimetière			
Délibération n° 11 du 18.11.2020	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	21H00	Agent propreté des locaux communaux, école et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2H00	Agent d'entretien école		Titulaire	100 %
Délibération n° 7 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts et bâtiments communaux, Agent d'accueil gîte et camping, remplaçant Agence Postale et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 10 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial	C	25H00	Agent d'entretien des locaux communaux		Stagiaire	72 %
Filière sociale							
Délibération n° 8 du 21.09.2017	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	33H00	Assistance au personnel enseignant		Titulaire	100 %
Filière animation							
Délibération n° 5 du 07.09.2005	Agent Territorial d'Animation	C	6H00		20.09.2018		

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 26 octobre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



[Signature]
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 19 octobre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 27 octobre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir :

- Rozenn MAHEVO
- Damien RIBOUCHON
- Yolaine DE CRUZ

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

16) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 ET COMMUNICATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

Le rapport annuel d'activité 2021 et les comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ont été mis à disposition des conseillers municipaux. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 26 octobre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT




Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 19 octobre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 27 octobre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir :

- Rozenn MAHEVO
- Damien RIBOUCHON
- Yolaine DE CRUZ

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

*_*_*_*_*_*_*_*

17) RAPPORT D'ACTIVITE 2021 MORBIHAN ENERGIES POUR INFORMATION

Le rapport d'activités 2021 de Morbihan Energies a été mis à disposition des conseillers municipaux. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 26 octobre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

238. <u>Décision du 16.08.2022</u> Enseigne école communale	Tristan GESRET	Montant : 1536.00 euros TTC
239. <u>Décision du 17.08.2022</u> Papier toilette WC publics	PLG	Montant : 283.38 euros TTC
240. <u>Décision du 17.08.2022</u> Sacs-gants hygiène canine	MAG EQUIP	Montant : 497.40 euros TTC
241. <u>Décision du 18.08.2022</u> Tables restaurant scolaire	WESCO	Montant : 1526.08 euros TTC
242. <u>Décision du 18.08.2022</u> Evolution contrat machine à affranchir	Quadfiënt	Montant : 676.00 euros HT/an

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 27.10.2022

ID : 056-215601147-20221026-1826102022-DE

243. <u>Décision du 23.08.2022</u> Joints anti-pincement portes école	WÜRTH	Montant : 173.86 euros TTC
244. <u>Décision du 23.08.2022</u> Embouts pieds de chaise + paillason école	AMAZON Business	Montant : 103.71 euros TTC
245. <u>Décision du 24.08.2022</u> Box WIFI camping Port-Andro	MULTIAXE	Montant : 202.80 euros TTC
246. <u>Décision du 25.08.2022</u> Sacs de toile de jute Toilettés sèches	TY COIN VERT	Montant : 264.00 euros TTC
247. <u>Décision du 31.08.2022</u> Papier toilette Toilettés sèches	PLG	Montant : 250.61 euros TTC
248. <u>Décision du 02.09.2022</u> Carillon école	AMAZON Business	Montant : 31.98 euros TTC
249. <u>Décision du 09.09.2022</u> Matériel pédagogique école	Asco&Celda	Montant : 1970.30 euros TTC
250. <u>Décision du 13.09.2022</u> Produits entretien école	PLG	Montant : 671.00 euros TTC
251. <u>Décision du 13.09.2022</u> Produits entretien école	Bretagne Sud Hygiène	Montant : 360.55 euros TTC
252. <u>Décision du 14.09.2022</u> Contrat connecteur Echanges Sécurisés et Chorus Pro	BERGER LEVRAULT SEGILOG	Montant : 700.80 euros TTC
253. <u>Décision du 15.09.2022</u> Papier imprimante école	SHOP BURO	Montant : 773.05 euros TTC
254. <u>Décision du 21.09.2022</u> Chrysanthèmes Toussaint	LE JARDIN DE ST PIERRE	Montant : 853.60 euros TTC
255. <u>Décision du 27.09.2022</u> 4 Sapins Nordman coupés	SAPINS DE NOËL BRETONS	Montant : 842.13 euros TTC
256. <u>Décision du 29.09.2022</u> Fleurissement des calvaires Toussaint	L'ÎLOT BELLES FLEURS	Montant : 115.00 euros TTC
257. <u>Décision du 29.09.2022</u> Convention de financement et de réalisation Eclairage - Extension	MORBIHAN ENERGIES	Montant : 35448.00 euros TTC
258. <u>Décision du 04.10.2022</u> Manche télescopique + bidon LCR services techniques	NCI	Montant : 179.85 euros TTC
259. <u>Décision du 29.09.2022</u> Projecteurs LED Salle de Lannivrec	YESSS	Montant : 355.32 euros TTC

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 26 octobre 2022.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 19 octobre 2022
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 27 octobre 2022

Etaient présents : Maurice GAULAIN, Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Christophe SAMZUN, Marie-Josée JUGEAU et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir :

- Rozenn MAHEVO
- Damien RIBOUCHON
- Yolaine DE CRUZ

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

19) INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE DE DELIVRANCE ET DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE - Information n° 13

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 7 du 3 juillet 2020,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :

- 23. Décision du 04.07.2022**
Concession n° 489 – Emplacement n° 1042 – Durée 30 ans – Concession nouvelle
Montant : 150.00 euros TTC
- 24. Décision du 10.08.2022**
Concession n° 490 – Emplacement n° 1043 – Durée 15 ans – Concession nouvelle
Montant : 80.00 euros TTC
- 25. Décision du 23.08.2022**
Concession n° 491 – Emplacement n° 1134 – Durée 30 ans – Concession nouvelle
Montant : 150.00 euros TTC
- 26. Décision du 14.09.2022**
Concession n° 492 – Emplacement n° 247 – Durée 30 ans – Renouvellement de concession
Montant : 150.00 euros TTC

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le 27.10.2022

ID : 056-215601147-20221026-1926102022-DE

27. Décision du 19.09.2022

Concession n° 493 – Emplacement n° 1126 – Durée 30 ans – Concession nouvelle
Montant : 150.00 euros TTC

28. Décision du 28.09.2022

Concession n° 494 – Emplacement n° 35 – Durée 15 ans – Concession nouvelle
Montant : 80.00 euros

Fait et délibéré,

A Locmaria, le 26 octobre 2022.

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



[Signature]
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT